

## Personne physique commerçant

### Documents demandés

- Copie de la carte d'identification fiscale

- Copie de la pièce d'identité

● **En cas d'acquisition de la propriété d'un fonds de commerce veuillez ajouter :**

- Copie originale du contrat enregistré à la recette des finances

- Copie de la publication du contrat au JORT

● **En cas d'immatriculation en vertu d'un contrat de location ou de gérance libre, d'un fonds de commerce veuillez ajouter :**

- Copie originale du contrat enregistré à la recette des finances

- Copie de la publication du contrat au JORT

● **En cas d'acquisition d'un fonds de commerce par succession veuillez ajouter :**

- Acte de décès

- Acte de notoriété ou acte de renonciation rédigé par un huissier notaire

### Délais

- Trente jours à compter de la date du début de l'activité mentionnée dans la carte d'identification fiscale.

### Redevances à acquitter

**Vingt dinars (20 TND)**

### Observations

- Tout dépôt après les délais légaux entraîne le paiement de pénalités de retard fixées à la moitié du montant de la redevance due au titre de l'opération concernée pour chaque mois de retard ou une partie de celui-ci

- La publicité se fait à travers le bulletin officiel électronique du CNRE, vingt-quatre heures après l'acceptation de la demande et sans être soumise à des procédures ou des frais supplémentaires

- L'adjonction d'un nom commercial ou d'une enseigne nécessite un certificat de réservation valable